



Le Maire-adjoint

Vaucresson, le 1^{er} septembre 2020

Thierry Julienne
Maire-adjoint délégué aux sports

Diane de Robiano
Maire adjoint délégué à la culture

Aux

Associations Vaucressonnaises

SERVICE CULTUREL – SERVICE DES SPORTS

Réf. : ThJ/DdR/CdI/MH/

Dossier suivi par Claire d'Intorni et Marc Hornung

☎ 01 71 02 80 80 – 01 71 02 80 25

@ culturel@mairie-vaucresson.fr sports@mairie-vaucresson.fr

Objet : Reprise des activités associatives – 2020-2021

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

C'est avec un grand plaisir que nous vous confirmons la reprise de vos activités au sein des équipements sportifs et culturels de la ville de Vaucresson. Cependant, la situation sanitaire actuelle impose le respect strict de certaines consignes dans l'intérêt de tous.

Consignes pour tous :

- Port du masque obligatoire,
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des locaux,
- Arrêt des cours 15 minutes avant la fin annoncée du cours pour les cours en intérieur,
- Ouverture des fenêtres pour garantir une aération à vide (sans élève) entre chaque cours.
- Feuille de présence obligatoire émarginée en début de cours (l'association devra être en mesure de donner les coordonnées des personnes présentes aux autorités sanitaires.)

Pour éviter les regroupements de personnes :

- Mise en place d'un sens de circulation,
- Arrivée des participants à l'heure fixe de début du cours et interdiction de pénétrer dans l'établissement avant,
- Impossibilité pour les parents ou accompagnateurs de rester dans les locaux durant les séances.

Concernant la pratique artistique ou culturelle (musique, théâtre, social) :

- Distanciation physique d'un mètre minimum à respecter pour tous les cours,
- Limitation des cours à 10 personnes, professeur inclus (voir PJ sur le nombre autorisé de personnes par salle).

Concernant le sport en salle :

- Port du masque obligatoire jusqu'au début de la pratique sportive,

- Distanciation physique de deux mètres *minimums* à respecter pour les cours de sport (cf tableau en pièce jointe du nombre de participants max par salle)
- Au Haras Lupin et au gymnase Yves du Manoir, dans les vestiaires : 10 adultes maximum, port du masque obligatoire et distanciation physique,
- Fermeture des vestiaires du centre culturel La Montgolfière ; les adhérents doivent venir en tenue,
- Les adhérents doivent venir avec leur propre matériel (par exemple tapis) ou les associations peuvent fournir le matériel désinfecté entre chaque séance.

Concernant le sport en plein air :

- Reprise de la pratique sans contrainte, sous réserve du respect des consignes relatives aux vestiaires.
- Distanciation physique d'un mètre minimum à respecter pour le public souhaitant assister aux entraînements et compétitions.
- Vérification auprès de chaque fédération respective concernant des mesures spécifiques liées à une discipline.
- Nomination d'un référent Covid pour chaque cours, en charge du suivi des consignes sanitaires.

Il en va de la **responsabilité des associations** ainsi que de vos adhérents du bon respect de ces consignes afin de reprendre les activités dans les meilleures conditions.

Ces consignes sont à appliquer jusqu'au 31 octobre, elles seront redéfinies en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour que les activités associatives, qui contribuent pleinement au dynamisme de Vaucresson, puissent démarrer sereinement la saison 2020-2021.

Dans cette attente, nous vous retrouverons dès samedi 5 septembre à l'occasion du forum des associations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur de Président, nos sincères salutations.

Le Maire-adjoint délégué aux sports,

Le Maire-adjoint délégué à la culture,

Thierry Julienne

Diane de Robiano

